



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale de  
la Prévention des Risques**

La Défense, le **03 FEV. 2022**

**Le directeur général**

à

**Le Directeur du BEA-RI**

Nos réf. : SDRA 2022-01  
Affaire suivie par : Delphine RUEL  
Delphine.ruel@developpement-durable.gouv.fr

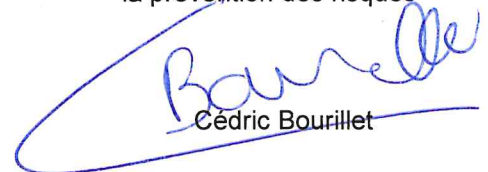
**OBJET** : Réponses aux recommandations de sécurité formulées par le BEA à l'attention de la DGPR

Par courrier en date du 24 décembre 2021, vous m'avez adressé le rapport définitif de l'enquête technique menée par le BEA-RI à la suite de l'accident suivant :

- Incendie d'un atelier de traitement de surface au sein de la société PROTEC Industrie à Bezons (95) le jeudi 13 mai 2021

Vous trouverez en annexe au présent courrier les suites que la DGPR envisage de donner aux recommandations de sécurité que vous avez formulées à son attention.

Le directeur général de  
la prévention des risques

  
Cédric Bourillet

**Annexe 1 : Incendie d'un atelier de traitement de surface au sein de la société PROTEC  
Industrie à Bezons (95) le jeudi 13 mai 2021**

<b>Recommandation du BEA-RI</b>	<b>Réponse DGPR</b>
<p>Compte tenu du potentiel calorifique important susceptible d'être présent dans ces installations, de la présence en quantités significatives de produits dangereux et de la difficulté d'éteindre ce type d'incendie, le BEA rappelle sa recommandation en matière de protection contre l'incendie des installations de traitement de surface émise dans des rapports d'enquête précédents. La DGPR a déjà fait part de son intention d'y donner une suite favorable en proposant une évolution des arrêtés ministériels applicables à ce secteur d'activité. Le présent rapport pourra lui aussi apporter des éléments en vue de la révision de ces textes réglementaires.</p>	<p>La DGPR a engagé les travaux visant à compléter les prescriptions relatives au désenfumage, à la détection et au contrôle des installations électriques des installations de traitement de surface relevant du régime de l'autorisation. Un projet d'arrêté sera mis en consultation des parties prenantes au second trimestre 2022.</p>